

VILLE DE BELOEIL
PROVINCE DE QUÉBEC

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 26 janvier 2026 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence du maire, monsieur Daniel Picard, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Monsieur le maire, Daniel Picard
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
Monsieur le conseiller Jonathan Brisson, district 2 du Golf
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
Madame la conseillère Hélène Gosselin, district 5 du Vieux-Beloeil
Madame la conseillère Claudia Nigrelli, district 6 du Tournesol
Monsieur le conseiller Youann Blouin, district 7 des Bourgs
Madame la conseillère Alexandra Picard-Dubé, district 8 du Centenaire

Sont également présents : Monsieur Daniel Marineau, directeur général
Madame Marilyne Tremblay, greffière
Madame Émélie Trinque, directrice des communications

2026-01-34

38. ADOPTION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI-2025-9003) – 1675-1689, RUE DE L'INDUSTRIE — USAGE ET AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2025-08-320, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) au 1675-1689, rue de l'Industrie;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville a adopté un second projet de résolution portant le numéro 2025-09-347;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet de résolution 2025-09-347;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jonathan Brisson;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

1. D'autoriser, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, la réalisation d'un projet de construction, pour la propriété sise au 1675-1689, rue de l'Industrie, lot 5 202 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.
2. À cette fin,
 - a) Permettre l'usage « 7425 », gymnase et formation athlétique. À la grille de spécification, appliquer les mêmes normes que les usages spécifiquement permis ;
 - b) Permettre 54 cases de stationnement ;
 - c) Permettre l'absence d'aire d'isolement ;
 - d) Permettre pour des conteneurs à matières résiduelles installés en cour latérale, l'absence d'abri ou enclos et leurs aménagements ;
 - e) Permettre une distance de 0,1 mètre entre une aire de stationnement et une limite de lot ;

2026-01-34

- 2 -

2026-01-26

- f) Permettre l'implantation de clôture ajourée à plus de 25 % pour aire d'entreposage à 0 mètre des lignes de lots ;
- g) Permettre l'aménagement de cases à moins de 3 mètres devant les accès au bâtiment ;
- h) Permettre l'absence de bordure de béton après les 40 premiers mètres à partir de la ligne avant de propriété pour l'aire de stationnement et les aires de chargement et de déchargement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

